

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

du 20 mars 2026

CONVOCATION A L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
16/03/2026	16/03/2026	15	13	2

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué par M. Joël BOUFFIES, Maire sortant, pour L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Agnès BRUNET, doyenne d'âge.

Présents : M. Joël Bouffies, M. Aimé Bertrand, M. Stéphane Bigand, Mme Agnès Brunet, Mme Laurence De Moustier, (*arrivée en cours de séance et présente à partir du vote de la délibération n°11-2026 à 19h06*), Mme Mireille Dieu, M. Philippe Dufresne, Mme Christine Fostiez, Mme Rosy Giraudel, Mme Célia Macabet, M. Jean-Laurent Macabet, M. Laurent Marqué, M. Thierry Tardieu, Mme Sara Willems.

Excusés ayant donné pouvoir:

M. Jonatan Fauque ayant donné pouvoir à M. Jean-Laurent Macabet

Absente :

Mme Laurence De Moustier

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- Installation du conseil municipal, présidée par la doyenne d'âge
- Élection du maire, présidée par la doyenne d'âge
- Fixation du nombre d'adjoints au maire,
- Élection des adjoints au maire,
- Indemnités de fonctions du maire et des adjoints,
- Délégations du conseil municipal au maire (article L.2122 22 du CGCT),
- Lecture de la charte de l'élu local -(articles 1111-3 et 1111-14 du CGCT) - remise des garanties accordées aux titulaires de mandats municipaux (articles L 2123-1 à L2123-11-4)
- Création des commissions municipales et désignation de leurs membres,
- Désignation des représentants délégués au sein des syndicats mixtes et comités.

INFORMATIONS DU MAIRE

- *Arrêtés de délégation de fonctions et de signature du maire à ses adjoints, et délégation de fonctions d'officier d'état civil*

- **Arrêtés de délégation de signature et de fonction d'officier d'état civil**

1-Installation du conseil municipal et élection du maire et des adjoints

- **Délibération n°09-2026 relative à l'installation du conseil municipal**

Vu les résultats du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 proclamant élus les conseillers municipaux de la commune de VILLEDIEU ;

Vu la convocation en date du 16 mars 2026 adressée par le maire sortant, M. Joël BOUFFIES, pour la réunion d'installation du conseil municipal ;

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales ;

La doyenne d'âge, Mme Agnès BRUNET, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux proclamés élus à l'issue du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026 :

M. Aimé BERTRAND

M. Joël BOUFFIES

M. Stéphane BIGAND

Mme Agnès BRUNET

Mme Laurence DE MOUSTIER, absente,

Mme Mireille DIEU

M. Philippe DUFRESNE

M. Jonatan FAUQUE, ayant donné pouvoir à M Jean-Laurent Macabet,

Mme Christine FOSTIEZ

Mme Rosy GIRAUDEL

Mme Célia MACABET

M. Jean-Laurent MACABET

M. Laurent MARQUÉ

M. Thierry TARDIEU

Mme Sara WILLEMS

En conséquence, la doyenne d'âge, après en avoir délibéré avec le conseil, déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux ainsi proclamés à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°10-2026 relative à l'élection du maire**

La présidente de séance invite les conseillers municipaux à présenter les candidatures au mandat de maire : est candidat : M. Joël BOUFFIES.

Il est procédé au premier tour de scrutin, au bulletin secret : M. Joël BOUFFIES est élu à l'unanimité, avec 14 voix.

M. Joël BOUFFIES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, la présidente de séance et le conseil municipal le proclament élu Maire de VILLEDIEU.

M. Joël BOUFFIES, maire nouvellement élu, prend immédiatement la présidence de la séance, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Il tient à saluer l'engagement des nouveaux élus au service de la commune, proches des citoyens et remercie les élus du précédent mandat pour l'ensemble de leurs investissements personnels.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°11-2026 fixant le nombre d'adjoints**

Le conseil municipal délibère pour fixer, à l'unanimité, le nombre d'adjoints à trois.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°12-2026 relative à l'élection des adjoints**

Pour rappel, l'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste paritaire, sans panachage ni vote préférentiel. Est déposée la liste suivante : « Liste pour l'élection des adjoints au maire » composée de :

- M. Thierry TARDIEU, 1er adjoint au maire, délégué aux Finances
- Mme Mireille DIEU, 2e adjointe au maire, déléguée aux Affaires générales
- M. Stéphane BIGAND, 3e adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable

Le conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité pour cette liste, proclame élus, adjoints au maire ces trois candidats.

Les attributions respectives de chacun des adjoints seront précisées par arrêtés du maire pris en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

Mme Mireille DIEU tient à partager son émotion de renouveler son implication pour sa commune et fait part de sa pensée émue pour M Pierre ARNAUD, ancien maire, qui nous a quitté en novembre 2023 et avec qui elle avait partagé les fonctions d'élue pendant la durée de tout un mandat.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **M. Le Maire présente et lit à l'assemblée LA CHARTE DE L'ELU qui sera remise à chaque conseiller municipal.**
- **Délibération n°13-2026 concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Considérant la strate démographique de la commune fixée à 517 habitants et qu'il convient de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans la limite des taux maximaux prévus par la loi pour cette strate démographique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- Indemnité de fonction du maire

Le taux maximal légal d'indemnité de fonction du maire pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants est fixé à 44,30% de l'indice brut 1 027, soit 1 820,96 € bruts mensuels. Cependant, à la demande expresse de M. le Maire, le conseil municipal décide de fixer son indemnité de fonction, à compter du 20 mars 2026, à 40,30% de l'indice brut 1 027, soit 1656.54 € brut mensuels, inférieur au plafond légal.

Ce taux s'applique tant que le conseil municipal n'a pas pris de nouvelle délibération modificative.

- Indemnités de fonction des adjoints

Les indemnités de fonction des adjoints au maire, pour l'exercice effectif de leurs fonctions, sont fixées, à compter du 20 mars 2026, comme suit :

- 1er adjoint au maire, M. Thierry TARDIEU : 11,77% de l'indice brut 1 027, soit 483,81 € bruts mensuels.
- 2e adjointe au maire, Mme Mireille DIEU : 11,77% de l'indice brut 1 027, soit 483,81 € bruts mensuels.
- 3e adjoint au maire, M. Stéphane BIGAND : 11,77% de l'indice brut 1 027, soit 483,81 € bruts mensuels.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n° 14-2026 concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire**

M. le Maire expose que l'article L. 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de lui déléguer, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses attributions, afin de permettre des prises de décision plus rapides dans les domaines concernés, sous réserve d'en rendre compte à chaque séance du conseil municipal.

M. le Maire indique que l'article précité permet de donner délégation au maire en trente-et-une matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que, si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides.

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation par M. le maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la délégation des trente-et-une matières.

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°15-2026 relative à la création des commissions municipales et la désignation de leurs membres**

Les commissions municipales ont pour objet d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal en préparant les dossiers et en formulant des avis sur les affaires qui lui sont soumises, sans se substituer à lui pour la prise de décisions. Elles sont chargées d'étudier les questions qui leur sont soumises par le maire ou le conseil municipal, dans leurs domaines de compétence, et d'émettre des avis ou propositions. Leur avis n'a qu'une valeur consultative et ne lie pas le conseil municipal, qui demeure seul compétent pour délibérer et décider. Les commissions sont présidées de droit par le maire ou, en son absence, par l'adjoint ou le conseiller municipal désigné.

Des « groupes de projets » pourront être constitués par le maire, à la demande d'un vice-président de commission ou d'un adjoint délégué, en fonction des besoins. Cela permettra de répondre à des missions ponctuelles et transversales ne nécessitant pas la création d'une commission pérenne. Il sera alors désigné un chef de projet. Information sera faite au conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité crée, les commissions municipales suivantes :

- **Commission "Finances" : budget, subventions, comptabilité,**
Vice président : Thierry Tardieu
Membres : Mireille Dieu, Laurence De Moustier, Rosy Giraudel;
- **Commission "Travaux" : voirie-réseaux-divers, sources, eau-assainissement, sécurité**
Vice président : Jean-Laurent MACABET
Membres : Aimé Bertrand, Jonathan Fauque, Laurent Marqué ;
- **Commission "Urbanisme et Développement durable" projets urbains, PLU, environnement, mobilités,**
Vice président : Stéphane Bigand
Membres : Agnès Brunet, Rosy Giraudel, Laurence De Moustier, Sara Willems, Laurent Marqué,
- **Commission "Affaires scolaires" temps périscolaires, hygiène**
Vice présidente : Christine Fostiez,
Membres : Thierry Tardieu, Agnès Brunet , Célia Macabet, Laurent Marqué,

- **Commission "Vie locale" Associations, animations, commerces, patrimoine**

Vice présidente : Mireille Dieu

Membres : Agnès Brunet, Laurence De Moustier, Rosy Giraudel, Célia Macabet, Sara Willems, Jonathan Fauque, Philippe Dufresne,

- **Commission "Affaires sociales et santé" Soins, prévention, sports et jeunesse, citoyenneté, inclusion**

Vice président : Philippe Dufresne,

Membres : Christine Fostiez, Stéphane Bigand, Célia Macabet

Votes « favorable » à l'unanimité

Il est prévu que la réunion du maire et des adjoints les lundis matin soit ouverte à tous les conseillers municipaux ; un compte-rendu, fait à tour de rôle par un des élus, sera transmis à l'ensemble du conseil municipal et du secrétariat général.

- **Délibération n°16-2026 relative à la constitution de la commission d'appels d'offres**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Président :

M. Joël BOUFFIES, Maire.

- Membres titulaires :

M. Thierry Tardieu, 1^{er} adjoint

Mme Mireille Dieu, 2^d adjointe

M. Jean-Laurent Macabet, Conseiller municipal

- Membres suppléants :

M. Stéphane Bigand : 3^{ème} adjoint

Mme Laurence De Moustier, conseillère municipale,

Mme Rosy Giraudel, conseillère municipale

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n°17-2026 Election des délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte Rhône Aygues Ouvèze- RAO**

-titulaires : M. Aimé BERTRAND et M. Joel BOUFFIES

- suppléants :M. Philippe DUFRESNE et M. Thierry TARDIEU

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n° 18-2026: Election des délégués appelés à siéger au Syndicat d'Energie Vauclusien-SEV**

-délégué titulaire : M. Laurent MARQUE

-délégué suppléant : Mme Laurence De Moustier

Votes « favorable » à l'unanimité

- **Délibération n° 19-2026 Désignation du représentant appelé à siéger à la Société Publique Locale « Territoires Vaucluse »,**

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la collectivité qui siègera au nom de la commune à l'assemblée spéciale des actionnaires, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires, au conseil d'administration en qualité de censeur.

-représentant de la collectivité : M. Stéphane Bigand

Votes « favorable » à l'unanimité

• **Délibération n°20-2026 Désignation des représentants de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

- déléguée locale représentant les élus : Mme Rosy GIRAUDEL, conseillère municipale
- déléguée locale représentant les agents: Mme Sandrine SAEZ, Attachée territoriale, Secrétaire générale

Votes « favorable » à l'unanimité

2-INFORMATIONS DU MAIRE au Conseil Municipal : Délégations de fonctions et de signature aux adjoints (arrêtés du maire)

M le Maire précise les attributions confiées à chaque adjoint et les actes qu'ils peuvent signer « pour le Maire et par délégation ».

- 1er adjoint : finances, budget, marchés et relations financières.
- 2e adjointe : affaires générales, patrimoine communal, culture, communication, sécurité des bâtiments, suivi des commissions et prestataires.
- 3e adjoint : urbanisme, aménagement, environnement, développement durable

La délégation de fonctions d'officier d'état civil est attribuée aux 3 adjoints délégués par le biais d'un autre arrêté.

M le Maire explique les domaines concernant la délégation de signature qu'il confie à la secrétaire générale ainsi que la délégation d'Officier Etat Civil, à l'instar du précédent mandat.

Cela concerne les secteurs suivants :

- Administration générale : attestations et certificats administratifs simples, attestation de résidence, d'inscription sur une liste communale, de dépôt de dossier, de fréquentation de service communal, etc...
- Ressources humaines et formation : Paie : Certificats de travail, attestations d'emploi, attestations de présence, etc...Validation des heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des règles fixées par délibération ou décision du maire, courriers d'accord d'inscription à une formation, formulaires auprès des organismes de formation, états de frais liés à la formation.
- Finances et comptabilité : Signature électronique pour les bordereaux de mandats et de titres, pièces justificatives d'exécution budgétaire (états récapitulatifs, certificats administratifs, attestations nécessaires au comptable public). Ordres de reversement, certifications de régularité des pièces, documents de suivi des régies (remise de fonds, états de recettes, arrêtés de compte de régisseur) dès lors qu'il ne s'agit pas de créer ou supprimer une régie.
- Commande publique et patrimoine :Bons de commande, devis acceptés, demandes d'intervention (petits travaux, fournitures, prestations courantes) dans la limite de 500 €, demandes de devis, consultations informelles, confirmations de commande pour de la petite dépense courante.
- État civil, élections et affaires générales : signature des courriers et documents relatifs à l'état civil, aux listes électorales et à l'organisation des scrutins concernant les démarches administratives

Délégation de fonctions d'Officier d'état civil :

- Dresser, signer et délivrer les actes de naissance, de reconnaissance, de décès et les actes modificatifs y afférents (mentions, rectifications matérielles, etc.).
- Transcrire sur les registres de l'état civil les actes et décisions prévus par la réglementation en vigueur (actes reçus dans d'autres communes, décisions judiciaires, actes étrangers, etc.).
- Tenir, parapher et clôturer les registres de l'état civil, en assurer la conservation, la numérisation le cas échéant, et la délivrance des copies intégrales et extraits.
- Procéder aux rectifications purement matérielles des actes de l'état civil, dans les limites prévues par l'instruction générale relative à l'état civil, sous le contrôle du maire.
- Accomplir toutes formalités administratives nécessaires au fonctionnement du service de l'état civil (répertoire, bordereaux de transmission, échanges avec l'INSEE, les notaires, les tribunaux, etc.).

La célébration des mariages et la réception des déclarations de pacte civil de solidarité (PACS) demeurent, réservées au maire et aux adjoints ayant reçu délégation à cet effet.

3-QUESTIONS DIVERSES :

-M Le Maire précise qu'une permanence va être tenue les jeudis après-midi de 13h30 à 15h00 pour que les administrés puissent avoir des interlocuteurs disponibles ; M le Maire et les adjoints assureront ces présences à tour de rôle.

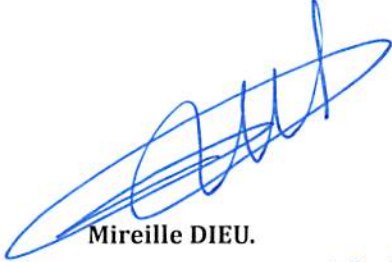
-Le séminaire de cohésion de l'équipe municipale débutera le samedi 11 avril prochain.

-Le prochain conseil municipal se tiendra le 27 avril 2026 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mireille DIEU.



Joël BOUFFIES



Absente